

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°19 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                      |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                          |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                         |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier                                      |
| Espinchal                | /                                                              |
| La Bourboule             | Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc     |
| La Godivelle             | /                                                              |
| Le Mont-Dore             | Madame MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien          |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur DABERT Laurent                                        |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean                                             |
| Murat le Quaire          | Monsieur CASSIER Jean-François                                 |
| Murrol                   | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                  |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                    |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric                                     |
| St Genes Champespe       | /                                                              |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse             |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel                                          |
| St Victor la Rivière     | Monsieur GORY François                                         |
| Valbeileix               | Madame LANCELLE Elsa                                           |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 25

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Boulangerie de Chastreix – Bail commercial**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 68 / 2019 en date du 11 Juin 2019 autorisant la signature d'un bail précaire d'un an avec le futur exploitant de la boulangerie ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur le Comptable public de régulariser la situation du boulanger ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Boulangerie installée dans le Multiple Rural de Chastreix était sans exploitant depuis Juin 2018, et qu'un nouveau boulanger, Monsieur Claude EMINET, s'est installé en Juillet 2019. Un bail précaire d'un an avait alors été signé avec un loyer de 450 € Hors Taxes.

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la crise sanitaire qui dure depuis près d'un an a rendu la situation du boulanger assez compliquée, mais qu'il est désormais prêt à s'installer durablement.

Monsieur le Président propose d'augmenter le loyer de 450 € Hors Taxes à 500 € Hors taxes pour les trois prochains mois, puis de le passer à 600 € Hors Taxes comme cela avait été convenu lors de la signature du bail précaire en Juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- DECIDE d'augmenter le loyer de la Boulangerie de Chastreix d'abord à 500 € Hors Taxes du 1<sup>er</sup> Mars 2021 au 31 Mai 2021, puis à 600 € Hors Taxes à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021 ;
- AUTORISE le Président à faire réaliser les diagnostics techniques nécessaires ;
- AUTORISE le Président à se rapprocher de Maître DUPIC, notaire sis à La Bourboule (63150) pour rédiger le bail commercial à intervenir dès que possible avec Monsieur Claude EMINET, et à signer les documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

